



Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpelLier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Déclaration préalable Sud Education Hérault **CTSD du 26 janvier 2022 – Dotation Collèges**

La Dotation Horaire Globale de nos collèges nous parvient dans un contexte de crise sanitaire et sociale forte, renforcée par une gestion calamiteuse par notre ministère. Le 13 janvier, notre profession a exprimé sa colère par une grève majoritaire. Des mesures palliatives ont été annoncées, mais dont on ne voit pas les effets dans les dotations de moyens, objet de ce CTSD.

Le gouvernement, toujours fidèle à son obsession d'austérité budgétaire, poursuit jusqu'à l'absurde la mise à mal du système public d'éducation. Cette année, ce sont 440 postes supprimés dans le 2nd degré. Depuis le début de son mandat, le ministre Blanquer a supprimé 7900 postes dans le second degré, l'équivalent de 166 collèges.

Les DHG départementales sont le fidèle reflet de cet entêtement ministériel.

Les dotations sont largement en-deçà des attentes des personnels et des familles, et sont incompréhensibles au regard des défis que le service public d'éducation doit surmonter face à la crise sanitaire.

Après 4 rentrées de baisse, en pleine crise sanitaire, la dotation départementale stagne. Cette stagnation entérine la baisse de moyens que nous connaissons depuis des années. A moyens constants depuis 2018, première rentrée sous le mandat du ministre Blanquer, nous aurions une Dotation globale départementale supérieure de 850 heures, l'équivalent d'un collège de plus de 700 élèves.

Plusieurs collèges attirent notre attention. Nous citerons les collèges Marcel Pagnol de Sérignan, avec une augmentation de 2 élèves par classe depuis 2018, le collège de Vendres, avec une moyenne de plus de 29 élèves par classe, les collèges de Servian, de Pérols, de Murviel-les-Béziers,

de Marseillan, de Clermont-l'Hérault, de Clapiers avec des baisses de 3 % à 5% de leur H/E. Pourquoi cette baisse de moyens?

Au moment même où le prolongement de la crise sanitaire révèle et creuse les inégalités sociales, ainsi que les inégalités d'accès à l'éducation, les collèges Katia et Maurice Krafft, Jean Perrin, Paul Riquet à Béziers, Frédéric Mistral à Lunel, Les Garrigues à Montpellier, tous en éducation prioritaire, voient leur H/E baisser significativement.

Nous rappellerons une fois de plus que le calcul des H/E pour les collèges en REP+ est biaisé, la DHG incluant la pondération des heures. Est-il nécessaire de citer à nouveau le décret 2014-940 du 20 août 2014 qui précise que cette pondération est mise en place « *afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves* », ainsi que la circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014, précisant que cette pondération est mise en place en reconnaissance du temps consacré aux tâches citées précédemment ?

L'éducation prioritaire a été créée afin de donner plus à ceux et celles qui ont le moins, or que "donne"-t-on aujourd'hui aux élèves de l'éducation prioritaire ?

La volonté gouvernementale de restreindre la carte de l'éducation prioritaire fait craindre une dégradation encore plus forte de la situation.

- **Explosion des heures supplémentaires**

Nous vivons notre 4ème DHG depuis la modification des statuts permettant à l'administration d'imposer 2 heures supplémentaires aux personnels enseignants. Quel bilan ?

La part des HSA dans les dotations globales était de 5,5 % en 2018, elle est aujourd'hui de 8 %. Cela représente l'équivalent de 70 postes supprimés dans le département de l'Hérault.

L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires imposées et du nombre d'heures supplémentaires à faire absorber aux collègues dans le département marque une dégradation profonde de nos conditions de travail.

Des heures supplémentaires en augmentation, cela signifie plus d'élèves, plus de suivi, plus de fatigue, plus de préparation de cours mais surtout moins de projets pédagogiques, moins d'encadrement des élèves, moins d'adultes dans les établissements scolaires.

Des heures supplémentaires en augmentation, ce sont des collègues qui devront compléter leur service dans un autre établissement, alors que des besoins sur leur propre établissement seront dotés en HSA.

Cette augmentation des heures supplémentaires impacte aussi la répartition des moyens. La priorité n'est plus à une répartition en fonction de l'analyse pédagogique des besoins des élèves, mais bien en fonction des capacités d'absorption de ces heures supplémentaires par les équipes.

Dans nos établissements les personnels, épuisés par la situation sanitaire et l'application d'un protocole sanitaire à moyens constants, doivent maintenant faire face à la mise en application de DHG contraintes dans des délais restreints.

Enfin, le remplacement des heures postes par des heures supplémentaires aggrave les inégalités salariales entre hommes et femmes. En effet, l'absorption par les hommes des heures supplémentaires est une des explications des différences de salaire entre homme et femme.

Nous appelons les collègues à lutter collectivement contre les heures supplémentaires, contre les suppressions de postes.

Le ras-le-bol de notre profession s'est exprimé par la journée de grève du 13 janvier, et nous serons à nouveau nombreuses et nombreux à être en grève le 27 janvier.

Sud Éducation 34 revendique :

- la transformation des heures supplémentaires en heures postes**
- L'élargissement de la carte de l'éducation prioritaire,**
- des dotations à la hauteur des besoins dans tous les établissements**
- La baisse des seuils dans tous les collèges du département : 16 élèves en Education Prioritaire et 20 élèves en classe ordinaire.**

Sud Éducation 34 soutiendra tous les établissements en lutte sur la question des moyens et des postes et continuera de mobiliser pour obtenir une amélioration des conditions de travail pour les personnels, et d'étude pour les élèves.